



## Compte-rendu du conseil de direction du 28 septembre 2009

Le 28 septembre 2009, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14H15, salle du conseil du site de la Fleuriaye, sur convocation de M. CITEAU directeur et sous sa présidence.

### **Étaient présents :**

Mmes DURAND, LAIMÉ, L'ANTON, PEREZ, SALLÉ  
MM. BAILLEUL, BARBU, BRICHE, BUCHON, CORMERAIS, FOUCHER, GRELIER, GUÉRIN,  
LE LOCH, MARQUET, MILLET, MOUSSEAU, SARDA

### **Étaient présents** (pendant une partie du conseil)

Mme CASTELLS-PINGLOT  
M. MARCHAND (invité)

### **Étaient excusés :**

Mme GACHET  
MM. CASTAGLIOLA, DETERRE, FAUCOU, GARNIER, VIARD-GAUDIN

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du 15/06/2009
2. Avis sur la désignation du chef de département « GTE »
3. Bilan de la rentrée 2009
4. Bilan financier à fin septembre 2009
5. Point sur le mode de calcul des heures complémentaires (TP=TD)
6. Pandémie grippale
7. Droits d'inscription DUETI
8. Questions diverses

### **1 – Approbation du compte-rendu du 15 juin 2009**

Le compte rendu du conseil de direction du 15 juin est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Avis sur la désignation du chef de département « GTE »**

J-P. CITEAU rappelle que le mandat de Jean-Luc BAILLEUL et Fabienne CASTELLS-PINGLOT se termine le 19 novembre 2009. Suite à l'appel à candidature du directeur de l'IUT, Éric MARCHAND est le seul candidat à se présenter.

La consultation dans le département GTE a donné les résultats suivants : sur 15 inscrits, 14 votants, 13 en faveur de E. MARCHAND et 1 blanc.

Éric MARCHAND se présente rapidement, ingénieur INSA de ROUEN, une agrégation préparée à l'ENS CACHAN, une année dans l'industrie pour se spécialiser dans les moteurs thermiques, puis sa nomination à l'IUT de Nantes au département GTE, il y a 8 ans. Il a eu en charge l'organisation des stages, la mise en place des TP et le challenge Pocket Bike.

Quant à l'avenir, il souhaite tout d'abord régler le problème du sous encadrement du département, sans attendre les redéploiements entre département lors des départs à la retraite des enseignants et envisagera la création d'une licence professionnelle lorsque ce problème sera résolu.

Les résultats du vote étant les suivants : sur 20 votants, 20 voix favorables à Eric MARCHAND, le conseil de direction donne un avis favorable à l'unanimité à sa désignation en qualité de chef du département GTE.

### 3 – Bilan de la rentrée 2009

DUT	année 1	année 2	APPC APPR	TOTAL
	Total	Total	Total	
GEA	167	145	26	338
GEA alternance	18	11		29
GEII	96	85	17	198
INFO	110	103		213
GMP	119	80		199
SGM	84	77		161
GTE	85	74		159
QLIO	90	69	17	176
<b>TOTAL</b>	<b>769</b>	<b>644</b>	<b>60</b>	<b>1473</b>
<b>Total 2008</b>	755	678	50	1483

Licences professionnelles	
	Total
COMMERCE	17
D2M	16
LOGIQUAL	52
IMOC	12
LPCE	34
I2P	27
PLASTURGIE	19
SEICOM	23
SIL	43
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>
<b>Total 2008</b>	213

(dont 11 Erasmus)

D. U	année 1	année 2	TOTAL
	Total	Total	
DCU	30	20	50
DUETI	57		57
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>20</b>	<b>107</b>
<b>Total 2008</b>	16	75	91

EAD	année2	année3	TOTAL
	Total	Total	
GEA		9	9
GEII		2	2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total 2008</b>	11	19	30

EFFECTIFS	Total
<b>DUT</b>	1473
<b>LP</b>	243
<b>D.U</b>	107
<b>EAD</b>	11
<b>TOTAL</b>	1834
<b>Total 2008</b>	1817

Le bilan est provisoire, tout particulièrement au niveau de l'apprentissage et de l'alternance tant en DUT qu'en licence professionnelle car des étudiants sont encore en recherche de contrat et sont en attente d'inscription.

C. MILLET se demande si le service scolarité est équipé du logiciel SCODOC car il est demandé aux secrétaires des départements des extractions de renseignements y figurant.

Il souhaiterait qu'à l'avenir une véritable permanence scolarité soit organisée sur le site de La Fleuriaye à la rentrée pour éviter des déplacements aux étudiants.

J-P. CITEAU prend en compte la demande qui sera transmise à la scolarité pour organisation d'une permanence à la rentrée 2010.

C. MILLET s'interroge sur l'ouverture du site de la Fleuriaye le samedi matin : cette question est renvoyée au prochain conseil de site.

Il rappelle la question récurrente sur les sanctions possibles pour absentéisme, non réglée lors du dernier conseil de direction : il n'est pas envisageable de ne pas présenter des étudiants en jury pour absentéisme. Quant à faire figurer cette sanction dans les règlements intérieurs, ce n'est plus possible pour cette année, ils sont déjà affichés dans tous les départements (obligation légale : affichage dans le mois qui suit la rentrée). De plus, cette mention serait très certainement refusée par le CEVU.

Le département GEA applique une sanction de 0,5 points sur la moyenne pour absentéisme notoire à un module : cela figure dans les modalités d'évaluation du module et non dans le règlement intérieur.

Il n'y a pas à ce jour de réelle solution, hors du constat des absences en cours TD TP et des zéros lors d'absences à des contrôles inopinés.

Extrait du règlement intérieur :

- Toute absence non justifiée en travaux pratiques entraîne automatiquement la note zéro. Aucun rattrapage n'est organisé pour les travaux pratiques.
- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation étant obligatoire, **tout manquement aura une incidence sur l'évaluation** ; lors des délibérations, le jury disposera des feuilles d'absences.
- L'absentéisme d'un étudiant peut notamment compromettre, lors du jury de fin de 2<sup>ème</sup> semestre ou de fin de 4<sup>ème</sup> semestre, une autorisation de redoublement.
- Un manque d'assiduité pourra être indiqué sur les bulletins de notes remis aux étudiants, notamment sur le bulletin de poursuite d'études.

#### **4 – Bilan financier à fin septembre 2009**

J-R. DUBAS présente le bilan des recettes et dépenses arrêtées au 25 septembre 2009 (document détaillé disponible sur l'Intranet).

	DÉPENSES			RECETTES	
	Personnel	Fonctionnement	Équipement	Fonctionnement	Équipement
<b>Pédagogie</b>	1 172 355,55 €	311 973,75 €	279 154,92 €	2 821 582,40€	
<b>Recherche</b>	40 298,09 €	115 760,38 €	124 653,05 €	312 093,40 €	
<b>Pilotage</b>	316 476,32 €	238 004,55 €	4 879,68 €	119 278,72 €	
<b>Infrastructure</b>		504 624,37 €	4 595,46 €	18 957,15 €	
<b>Sous-totaux</b>	<b>1 529 129,96 €</b>	<b>1 170 363,05 €</b>	<b>413 283,11 €</b>	<b>3 271 911,67 €</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 112 776,12 €</b>			<b>3 271 911,67 €</b>	
<b>Solde + ou -</b>	<b>159 135,55 €</b>				

Par rapport au budget initial, le taux de réalisation des recettes est de 70,45% et de 65,75% pour les dépenses. Ne sont notamment pas comptabilisés en recettes les 313 000 € de taxe d'apprentissage reçus à ce jour, et en dépenses des factures d'équipement pour le département GTE et 40 000€ de créances douteuses.

Il est rappelé aux départements de transmettre au service financier toute notification de crédits dont ils peuvent avoir connaissance.

A. SARDA rappelle que l'on doit adresser à la région les factures justificatives des dépenses sur le complément de crédits d'équipement de la Fleuriaye (153 000€ accordés par la région et 147 000€ par la présidence).

A la demande de S. LE LOCH, il fait un point sur l'utilisation des 126 000€ du plan de relance :

- Achat d'un 3<sup>ème</sup> véhicule de service : 13 596,73€
- Un compresseur : 14 623€
- Aménagement du local du service technique de la Fleuriaye : 6 186,13€
- Un calorimètre pour le département SGM (cet équipement est financé pour moitié par l'OPERP) : 30 000€
- Un robot pour le département GMP, équipement qui sera utilisé par les établissements scolaires participant à Course en cours : 7 405,90€
- Un banc d'essai et une turbine à gaz pour le département GTE (plan d'équipement commun Ecole Polytechnique, département GTE) : 26 947€

Il restera une somme de 40 000€ environ si l'on compte le reversement des 13 596€ du véhicule de service dont le montant était prévu au budget.

A. SARDA propose d'anticiper sur les équipements informatiques prévus en 2010 d'un montant de 130 000 €, avec une participation financière de l'IUT de 44 500€ plus amortissements. Il n'est en effet pas certain que l'IUT puisse disposer d'une telle somme en 2010. L'IUT serait seul financeur dans ce cas, mais l'on évite la provision pour amortissements.

Le conseil se prononce favorablement sur le principe d'anticiper sur les investissements informatiques 2010 par 12 voix pour, 2 contre et 3 abstentions sur 17 votants.

Le solde des crédits du plan de relance sera partagé entre les équipements informatiques et du mobilier pour le site Joffre.

## **5 – Point sur le mode de calcul des heures complémentaires (TP=TD)**

C. ROUEIRE en est encore aux rumeurs en matière d'informations sur le calcul TP=TD. L'université aurait eu l'assurance d'une compensation financière du ministère. Quant au mode de calcul, les administratifs de la division des personnels ont proposé des solutions, mais sans décision politique à ce jour. Le calendrier n'a pas été envisagé pour le moment, seules les 2 pistes suivantes ont été évoquées :

- Le mode de calcul retenu par l'Ecole Polytechnique : on intègre dans le service les cours et les TD, puis les TP si le service statutaire n'est pas atteint. Au-delà, le coefficient de 0,666 est appliqué comme auparavant.
- Le mode de calcul actuellement en vigueur à l'Université pour les enseignants du second degré : on intègre en priorité les cours, TD, TP de 1<sup>ère</sup> année de licence puis ceux de 2<sup>ème</sup> année, puis ceux de 3<sup>ème</sup> année et ce jusqu'au service statutaire.

Il faut savoir que le logiciel de gestion des charges d'enseignement GEMOE risque d'être programmé selon la solution retenue, ce qui ne nous permettra sans doute pas de procéder différemment. De plus, le paiement du mois d'avril pour les permanents pourrait être remis en cause puisque, dans les 2 solutions proposées, il faut connaître la totalité des charges pour faire le calcul.

C. ROUEIRE informe le conseil d'un éventuel report du 1<sup>er</sup> paiement des vacataires de fin janvier à fin février, en raison du changement de logiciel pour les traitements sur budget propre : ASTRE sera abandonné au profit de WINPAYE, comme les traitements sur budget Etat actuellement. La Trésorerie Générale assurera donc « à façon » la totalité des traitements de l'université laquelle, avec le passage aux responsabilités et compétences élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2010 devra gérer la totalité de sa masse salariale.

## **5 – Pandémie grippale**

A ce jour, 10 cas de grippe ont été déclarés. Une réunion a eu lieu à La Fleuriaye en présence du médecin scolaire et du conseiller du Président, le professeur MARJOLET ; aucune consigne particulière n'a été donnée.

C. ROUEIRE rappelle que dans le plan de continuité « pandémie grippale » il est prévu la poursuite à distance des enseignements avec la plateforme MADOC et une organisation de la gestion des examens et contrôles.

## **6 - Droits d'inscription DUETI**

J-J. BUCHON estime que ce point ne devrait pas figurer à l'ordre du jour, puisque le problème est réglé pour cette année.

Dans l'habilitation du DUETI, il est prévu des frais de diplôme spécifiques (180€) pour ce diplôme d'université en plus des droits officiels fixés chaque année par le ministère, à savoir au niveau licence 175,57€ hors sécurité sociale.

L'IUT de Saint-Nazaire a donc demandé 355,57€ hors sécurité sociale et l'IUT de Nantes 258,77€ seulement (la différence de 96,80€ étant le droit de diplôme prévu dans les droits officiels). Cette différence ne sera pas réclamée aux étudiants pour 2009-2010.

## **7 – Questions diverses**

- L'école de Technologie Supérieure de Montréal (ETS) est à Nantes pour présenter ses formations. MM. OLIVIER et LHEUREUX seront à l'IUT le 29 septembre à partir de 10 h, une présentation des formations aux étudiants est prévue sur le site de la Fleuriaye.
- J-P. CITEAU rappelle les difficultés rencontrées par le département GEII avec un de ses étudiants. Injures, insultes sont du ressort de la commission de discipline de l'université comme la fraude. Il ne faut pas hésiter à constituer un dossier le plus rapidement possible pour ne pas laisser le problème aller trop loin.
- Comme chaque année, l'on déplore des débordements lors des journées d'intégration, en GMP et Informatique notamment.
- J-L. BAILLEUL informe le conseil de l'organisation du colloque GTE sur le site de la Fleuriaye les 6 et 7 mai 2010 pour un public d'enseignants et de professionnels. Les conférences seront projetées aux étudiants dans le forum. Les tarifs seront présentés à l'approbation du prochain conseil d'administration.

- L'assemblée des chefs de département GMP aura également lieu à la Fleuriaye, début juin 2010.
- J-P. GUÉRIN regrette les difficultés rencontrées à la rentrée avec les comptes informatiques des étudiants. L'ouverture du compte est en effet conditionnée par l'inscription définitive auprès de la scolarité. Des solutions existent, il faudra les mettre en place pour la pédagogie avant la rentrée 2010.
- Rémunération des stages : actuellement, seuls les stages se déroulant dans les administrations et établissements publics (sauf EPIC) sont concernés par l'obligation de gratification d'un montant de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale, dès 2 mois (40 jours effectifs). La limite est toujours de 3 mois pour les stages en entreprises privées. Le service juridique de l'université a récapitulé la législation en vigueur sur les stages sous forme de tableau (document disponible sur l'Intranet). Mais doit-on anticiper et prévoir un stage en 2 parties ? La réponse sera donnée ultérieurement.
- Jackie SALLÉ fait le point sur les diverses actions de communication en 2009-2010 (document disponible sur l'Intranet)

**Le prochain Conseil de Direction aura lieu le 2 novembre 2009 sur le site Joffre**